## Commune de Rochefort-en-Yvelines

## **ARRETE MUNICIPAL**

Portant modification des horaires d'ouverture de la mairie durant les vacances scolaires d'été 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité d'aménager les horaires d'ouverture de la Mairie au public pendant les vacances scolaires d'été 2025.

## ARRÊTE:

## Article 1er:

Du 4 juillet 2025 au 31 août 2025, le secrétariat de la commune de Rochefort-en-Yvelines sera ouvert :

Mardi : de 15h00 à 17h00 Mercredi : de 9h00 à 11h30 Jeudi : de 15h00 à 17h00 Vendredi : de 15h00 à 17h00

Article 2 : Du 4 juillet 2025 au 31 août 2025, le secrétariat de la commune de Rochefort-en-Yvelines sera fermé le samedi matin.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : M. le Maire, Mme la secrétaire de mairie de la commune de Rochefort-en-Yvelines sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines, le 23 juin 2025

Le Maire
Sylvain LAMBER